

Les bâtiments d'élevage porcin entre 2001 et 2008

Les exploitations porcines aux normes européennes

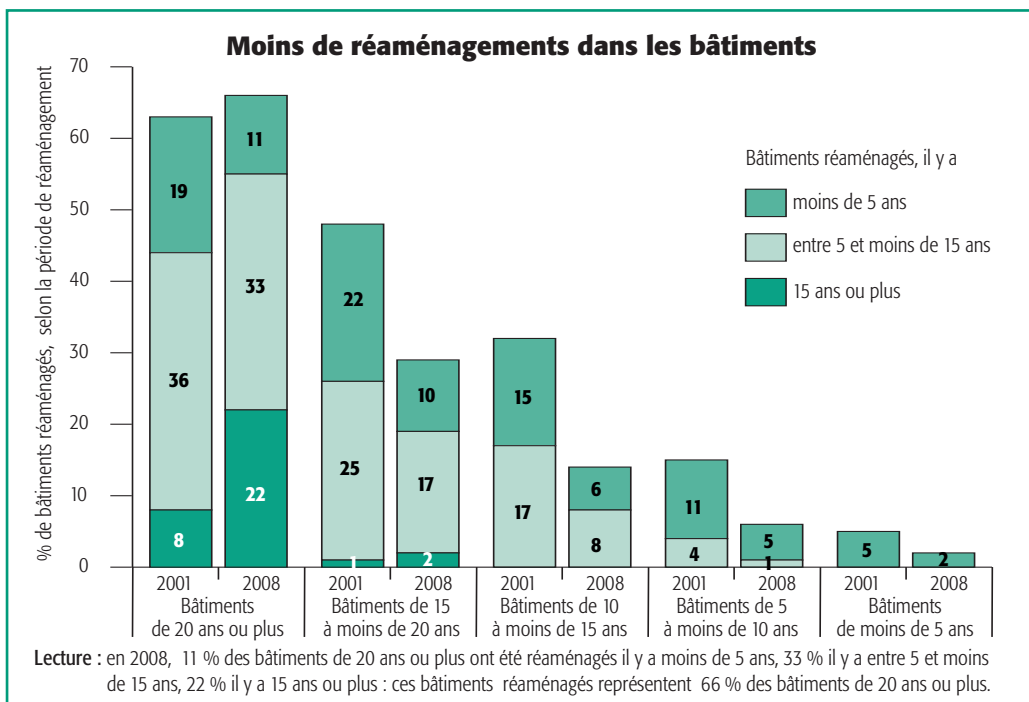
Entre 2001 et 2008, l'élevage porcin se concentre davantage sur son cœur de métier. Les éleveurs ont modifié leurs pratiques pour s'adapter aux normes européennes de bien-être animal. Le caillebotis confirme sa prééminence.

En 2008, 30 % des exploitations porcines actives en 2001 n'exercent plus cette activité. Dans la majorité des cas (71 %), il s'agit d'arrêt de l'activité porcine, peu d'exploitations ayant été absorbées (5 %) ou ayant réellement disparu (15 %). Ces arrêts de l'activité ont été réguliers entre 2001 et 2008, avec un peu plus d'arrêts en 2003 et 2004. La majorité des exploitations ayant arrêté l'activité porcine depuis 2001 étaient de petite taille : elles ne possédaient que 13 % des porcins de cette

année-là. Près des trois quarts des élevages disparus n'étaient pas spécialisés dans la production porcine et détenaient également d'autres animaux contre 65 % pour les élevages pérennes en 2001. C'est peut-être la moindre spécialisation qui les a conduits à l'arrêt de l'activité porcine, les performances de ces exploitations étant en moyenne moins bonnes que celles des élevages spécialisés. Par ailleurs, les éleveurs ont pu abandonner l'activité porcine pour se consacrer à l'autre type d'élevage détenu. Cela a pu être le cas, par exemple, pour des éleveurs « porc-lait » qui ont choisi de racheter des quotas laitiers et de se consacrer à la production laitière.

Peu de créations d'exploitations depuis 2001

Peu de nouveaux élevages porcins sont apparus entre 2001 et 2008 : 3 % des élevages représentant à peine 4 % des places disponibles en 2008. La plupart des élevages porcins nouveaux par rapport à 2001 proviennent surtout de la reprise d'activités porcines déjà existantes (77 % des créations) ou de l'apparition de l'activité porcine dans des exploitations ayant une autre activité (20 % des créations). Il y a très peu de ➤



Source : SSP, Agreste, enquêtes cheptel porcin de novembre 2001 et 2008

➤ création pure. Les « nouveaux » élevages porcins de 2008 sont essentiellement de grande taille avec les deux tiers ayant au moins 1 000 porcins. Il s'agit surtout de naisseurs engraisseurs (50 %). La plupart sont spécialisés (73 %) et n'ont pas d'autres types d'animaux sur l'exploitation.

La spécialisation des élevages s'est accrue

Les élevages « pérennes » (ayant plus de 20 truies ou 100 porcs en 2008 et existant déjà en 2001) étaient plus souvent spécialisés en 2001 que ne l'étaient les exploitations ayant arrêté l'activité porcine (35 % contre 27 %). En 2008, la spécialisation s'est accrue et concerne désormais 43 % des élevages pérennes. Au total, en 2008, 44 % des exploitations porcines sont spécialisées contre 34 % en 2001. Ainsi, en 7 ans, pour cinq exploitations ayant changé de stratégie, c'est-à-dire ayant opté pour la spécialisation au lieu de la diversification ou vice-versa, quatre se sont spécialisées et ont choisi de ne plus se consacrer qu'à l'activité porcine, et une s'est diversifiée, le plus souvent avec une activité bovine.

De plus en plus de maternités collectives se mettent en place

Une partie des éleveurs porcins a changé d'activité principale entre 2001 et 2008. C'est le cas de 17 % des naisseurs-engraisseurs qui sont devenus post-sevreurs et/ou engraisseurs. D'autre part, les naisseurs ont plus souvent augmenté leur nombre de places que les autres : 38 % d'entre eux ont augmenté leur cheptel de truies d'au moins 20 % contre 30 % des naisseurs engraisseurs et seulement 9 % des post-sevreurs (pour les places de post-sevrage). Cela peut paraître paradoxal étant donné que l'activité de naissance n'est pas rentable en

soi, le coût de production des porcelets étant supérieur au prix d'achat sur le marché. Ces évolutions correspondent à la mise en place de maternités collectives, qui permettent aux éleveurs de sécuriser leur approvisionnement en porcelets en limitant les problèmes sanitaires, en contrepartie d'un prix d'achat plus élevé. Ainsi, la part des naisseurs de petite taille (moins de 100 truies) a diminué entre 2001 et 2008 (passant de 61 % à 40 % des exploitations) au profit des plus grosses exploitations (les plus de 200 truies représentent 23 % des exploitations en 2008 contre 14 % en 2001). En 2008, 40 % des naisseurs restent de petites structures avec moins de 100 truies (14 % des places) mais 7 % sont de très grosses structures avec 1 000 truies ou plus et concentrent 32 % des places.

Le rythme des réaménagements se ralentit

Le parc de bâtiments vieillit : en 2008, 4 % des bâtiments datent de moins de 5 ans et 7 % ont entre 5 et 10 ans contre respectivement 7 % et 10 % en 2001. Les réaménagements effectués dans les bâtiments porcins sont moins fréquents en 2008 qu'en 2001. Deux tiers des vieux bâtiments ont été réaménagés mais ces travaux, qui concernent le gros œuvre ou qui ont eu un impact sur la structure de l'activité, sont plus anciens en 2008 qu'en 2001. Ainsi, seulement 11 % des bâtiments de plus de 20 ans ont été réaménagés il y a moins de 5 ans. Cette proportion était de 19 % en 2001, pouvant correspondre à un pic de travaux facilités par les aides du 1er programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Les réaménagements de bâtiments plus jeunes sont encore moins nombreux. Plus les bâtiments sont récents plus la proportion de réaménagements a diminué : elle est passée de 48 % en 2001 à 29 % en

2008 pour les bâtiments datant de 15 à 20 ans, de 32 % à 14 % pour ceux de 10 à 15 ans et de 15 % à 6 % pour ceux de 5 à 10 ans. Cela peut s'expliquer par l'évolution des matériaux de construction. En effet, depuis 1990 environ, les bâtiments sont de meilleure qualité, construits avec du béton isolé ou de la brique monolithe comme le sont les habitations. L'équipement intérieur est lui aussi plus performant. Ces améliorations peuvent expliquer que les bâtiments construits après cette date ont moins besoin d'être réaménagés en profondeur. Toutefois, ces réaménagements moins fréquents peuvent aussi traduire une moindre confiance en l'avenir et une hésitation à faire des travaux nécessitant l'assurance d'un retour sur investissement.

Des exploitations soucieuses de l'intégration paysagère

Malgré ce moindre investissement dans le réaménagement des bâtiments, les exploitants sont soucieux de s'intégrer dans leur environnement. Ainsi, en 2008, 54 % des bâtiments ont fait l'objet d'un traitement particulier pour l'intégration paysagère ; il s'agit plutôt de bâtiments appartenant à des exploitations de grande taille (1 000 porcs ou plus) ou de bâtiments récents. Dans la plupart des cas, les travaux concernent l'environnement extérieur du bâtiment (86 % des cas), c'est-à-dire un dispositif végétalisé et/ou un aménagement des abords. Les efforts en matière de qualité architecturale ou de traitement des façades concernent davantage les constructions de moins de 10 ans. Les exploitations porcines de Bretagne sont plus concernées : 62 % des bâtiments ont été traités pour l'intégration paysagère contre 49 % dans le Grand Ouest et seulement 35 % dans les autres régions.

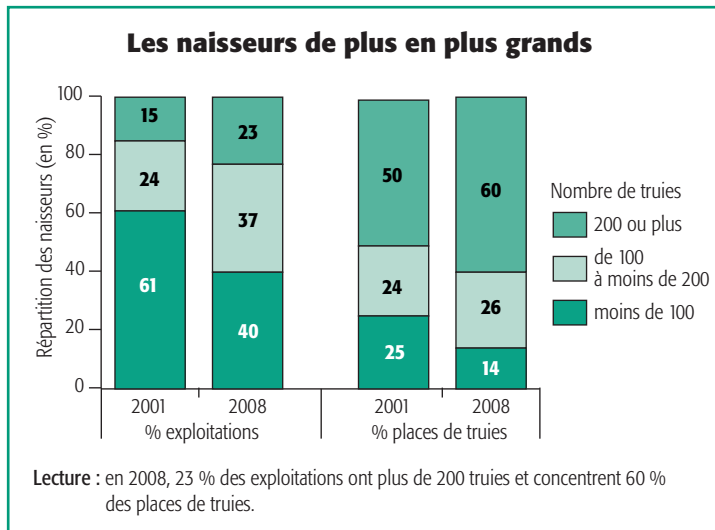
Pour en savoir plus...

■ « Enquête porcine au 1^{er} novembre 2001 – Bâtiments d'élevage », Chiffres et données agriculture n° 199 – juillet 2008

■ « Les élevages de porcs après le 1^{er} PMPOA – Bâtiments conformes, mais terrains trop rares », Primeur n° 143 – juin 2004

■ « L'élevage en sous-traitance se développe - 14 % de porcs à l'engraissement en pension », Primeur n° 148 – septembre 2004

et les sites internet :
de l'IFIP – Institut de la filière porcine :
www.itp.asso.fr
du SSP :
www.agreste.agriculture.gouv.fr



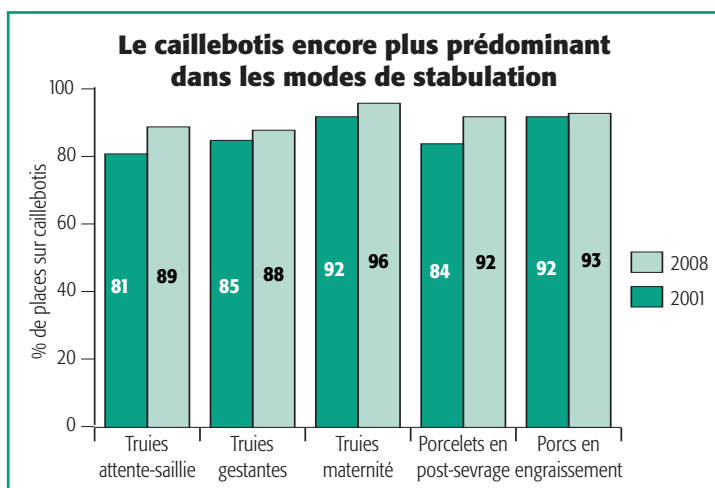
Source : Agreste, SSP, enquêtes cheptel de novembre 2001 et 2008

> Peu de lutte contre les odeurs

Si ces préoccupations d'intégration paysagère sont relativement répandues, notamment en Bretagne, la lutte contre les odeurs reste encore peu développée. On ne lutte contre les odeurs et/ou les émissions d'ammoniac que dans un quart des bâtiments, et plus souvent dans les élevages de grande taille. De fait, cette préoccupation date de moins de 10 ans. Lorsqu'un traitement est effectué, il s'agit surtout de la seule utilisation d'un additif, que ce soit dans l'air, sur le sol, dans le lisier ou dans l'aliment. Les moyens utilisés sont plus nombreux dans les bâtiments récents.

La conduite d'élevage évolue pour respecter les normes européennes

Conformément à la réglementation européenne, les éleveurs ne déclarent aucune place de truie attachée en 2008. En effet, la directive européenne établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs (directive 91/630/CEE modifiée) stipule que la construction ou l'aménagement d'installations où les truies et les cochettes sont attachées est interdite et qu'à partir du 1^{er} janvier 2006 l'utilisation d'attaches pour les truies et les cochettes est interdite. En 2008, les modes de stabulation des truies sont majoritairement du caillebotis qu'il soit total ou partiel.



Source : Agreste, SSP, enquêtes cheptel de novembre 2001 et 2008

Pour les truies en attente-saillie, 73 % sont bloquées en bâtiment fermé sur sol caillebotis total ou partiel et la conduite en groupe (sur sol béton ou légèrement paillé) a régressé. Le semi-plein air, déjà marginal en 2001, a disparu en 2008. Pour les truies gestantes, la conduite en groupe sur caillebotis (total ou partiel) a fortement progressé : la part des places dans ce système est passée de 10 % à 18 % entre 2001 et 2008. En effet, la directive 91/630/CEE impose aux exploitations d'avoir adopté une conduite d'élevage en groupe au plus tard le 1^{er} janvier 2013. Cependant, 70 % des places de truies gestantes restent encore bloquées en 2008. Pour les truies en maternité, 94 % des places sont des places bloquées sur caillebotis contre 85 % en 2001. Cette progression résulte de la mise aux normes liée à la suppression des attaches. Les autres modes de stabulation sont très marginaux.

De plus en plus de caillebotis total en post-sevrage

Dans les bâtiments de post-sevrage, les stabulations sur litière accumulée ont fortement régressé entre 2001 et 2008 passant de 12 % à 7 % des places de post-sevrage. Cette diminution s'est faite au profit du caillebotis total qui concerne 87 % des places en 2008 contre seulement 74 % en 2001. La surface moyenne accessible aux animaux (hors auge) a peu évolué entre 2001 et 2008. Elle se situe entre 0,40 m² et 0,50 m² par porcelet pour les logements sur caillebotis et dépasse 0,60 m² par porcelet pour les sols béton ou sols paillés. En engraissement, la majorité des porcs à l'engrais sont élevés en bâtiment fermé sur caillebotis total ou partiel. Ce mode de stabulation a peu évolué entre 2001 et 2008 (92 % des places d'engraisement en 2001, 93 % en 2008), la plupart des



Des fosses profondes pour compenser l'absence de fosse extérieure

Répartition des bâtiments en %	Bâtiment dans une exploitation sans fosse extérieure	Bâtiment dans une exploitation avec au moins une fosse extérieure	Ensemble des bâtiments
Pas de stockage sous bâtiment	18	15	16
Stockage sous bâtiment	82	85	84
dont préfosse	16	54	50
dont fosse profonde	66	31	34

Lecture : 66 % des bâtiments situés dans une exploitation sans fosse extérieure sont équipés de fosses profondes sous le bâtiment.

Source : Agreste, SSP, enquêtes cheptel de novembre 2008

➤ éleveurs étant déjà équipés de cette façon il y a 7 ans. La proportion de porcs à l'engrais sur sol paillé reste stable à 5 %. La surface accessible par animaux est en moyenne de 0,80 m² par porc sur caillebotis.

Quasiment tous les bâtiments ont des capacités de stockage du lisier sous bâtiment

Près de 85 % des bâtiments ont des capacités de stockage du lisier sous bâtiment, ce qui s'explique par la prépondérance du caillebotis dans les élevages. Dans 50 % des cas, il s'agit de préfosse (moins d'un mètre de profondeur) et dans 34 % des cas de fosses profondes (au moins un mètre de profondeur).

La présence de fosses sous bâtiment est plus marquée dans les grands élevages et, à taille égale, en Bretagne. Ainsi, dans les élevages de plus de 1 000 porcins, 91 % des bâtiments bretons sont équipés de fosses sous bâtiments contre 84 % hors Bretagne. Ces proportions sont respectivement de 86 % et de 64 % dans les élevages ayant entre 101 et 450 porcins. Les bâtiments sont plus souvent équipés de fosses profondes lorsqu'il n'y a pas de fosses extérieures sur l'exploitation (66 % des bâtiments contre 31 %). Lorsqu'il y en a, les bâtiments ont plutôt des préfosse.

Géraldine Martin-Houssart

Bureau des statistiques animales

Méthodologie

■ L'enquête sur le cheptel porcin est réalisée chaque année et porte sur les effectifs présents au 1^{er} novembre. En 2008, elle a été complétée d'un volet sur les installations d'élevage. Cette enquête a été réalisée par sondage auprès d'un échantillon de 4 200 exploitations réparties dans les 55 départements les plus importants pour l'élevage porcin. **Seules les exploitations atteignant un certain seuil** (au moins 20 truies ou au moins 100 porcins) **ont répondu aux questions sur les bâtiments d'élevage**, les fosses à déjections, les aires de stockage des fumiers et la gestion des effluents. Ces exploitations représentent 11 600 exploitations porcines et 13,6 millions de porcins, soit 38 % des exploitations porcines et 92 % des porcins. **C'est sur ce champ que porte cette publication.**

■ Certaines questions concernant les bâtiments d'élevage avaient déjà été posées lors de l'enquête de novembre 2001. Leur rapprochement permet de mesurer l'évolution survenue entre 2001 et 2008.

■ Les questions posées dans cette enquête ont été élaborées après consultation de l'Institut de la filière porcine (Ifip) et des services concernés des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement. Elles se rapportent à chaque ouvrage de l'exploitation utilisé pour l'élevage des porcins. Elles portent principalement pour les bâtiments sur le mode de construction et le mode de stabulation des animaux selon différentes catégories de porcins, pour les fosses sur le type de construction et le volume, pour la gestion des effluents sur les échanges de déjections et leur traitement.